

Règlement du jeu concours « Anniversaire 20 ans »

Article 1 – Société organisatrice

La société SECURHIT GROUP, SAS au capital de 80 000 €, immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro 485 293 138, dont le siège social est situé au 360 rue de la Curiaz à La Motte-Servolex (73290), organise un jeu concours gratuit sans obligation d’achat intitulé « Jeu concours spécial 20 ans ».

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en **France**, à l’exception :

- des salariés de la société SECURHIT et de leurs familles,
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l’organisation du jeu.

La participation est gratuite et sans obligation d’achat.

Une seule participation par personne est autorisée. Toute inscription multiple sera annulée.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, le candidat doit :

1. Remplir le formulaire de participation disponible sur le site www.securhit.com pendant la période du jeu.
2. Fournir des informations exactes et complètes.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou non conforme aux présentes règles sera considérée comme nulle.

Article 4 – Durée du jeu

Le jeu concours est ouvert du 26/01/2026 au 30/04/2026 inclus.

Tout formulaire reçu hors période de participation ne sera pas pris en compte.

Article 5 – Désignation du ou des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l’ensemble des participations valides, réalisé le 11/05/2026 par la société SECURHIT GROUP.

En cas d’impossibilité de contacter le gagnant dans un délai de 15 jours, SECURHIT se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 – Dotations

Le jeu est doté des lots suivants :

Lot 1

- 1 veste SOFTSHELL ARK de la marque COURANT (taille à préciser par le gagnant lors de la confirmation de son lot).
- 1 lampe frontale SWIFT RL de la marque PETZL (la couleur sera choisie par la société organisatrice en fonction des stocks disponibles).
- 1 sac à dos MATT rouge de la marque DIMATEX

Lot 2

- 1 veste SOFTSHELL noire de la marque DIMATEX (taille à préciser par le gagnant lors de la confirmation de son lot).
- 1 projecteur rechargeable NSR-1516 de la marque NIGHTSTICK

Lot 3

- 1 lampe torche rechargeable NSR-9514XL de la marque NIGHTSTICK
- 1 veste SOFTSHELL noire de la marque DIMATEX (taille à préciser par le gagnant lors de la confirmation de son lot).

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à un échange contre d'autres lots ou contre leur valeur en numéraire.

Article 7 – Remise des lots

Le gagnant aura le choix de la modalité de remise de son lot :

- **Remise en main propre** au siège de SECURHIT, sur rendez-vous, pour les participants résidant à proximité ;
- **Envoi postal** à l'adresse communiquée par le gagnant, si celui-ci ne peut pas se déplacer.

Le gagnant devra confirmer ses coordonnées et, le cas échéant, la taille de la veste et/ou la couleur de la lampe, dans un délai de 15 jours après notification de son gain.

Article 8 – Responsabilité

La société SECURHIT GROUP ne saurait être tenue responsable en cas :

- de dysfonctionnement du réseau internet,
- de problème technique empêchant la participation,
- de perte ou retard de courrier,
- ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

Article 9 – Données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires pour la gestion du jeu et pour contacter le ou les gagnants.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant. Ces droits peuvent être exercés en contactant g.pondicq@securhit.com.

Les données seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu et à l'attribution des lots.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Le non-respect de ce règlement entraîne l'annulation de la participation.

Article 11 – Règlement disponible

Le présent règlement peut être consulté et téléchargé sur le site www.securhit.com.
Il peut également être obtenu gratuitement sur simple demande par courrier à l'adresse du siège de SECURHIT GROUP.

Article 12 – Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français.
Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux français compétents.